

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

25/07/2017

05/09/2017.

2017-005476

1. Intitulé du projet

Projet d'exploitation d'installation de transit de produits divers (déchets de métaux non dangereux, de déchets de caoutchouc non dangereux, fardeaux de bois, biomasse, etc.) sur les aires de la zone portuaire de Port-la-Nouvelle (future plate-forme nord comprise)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SUD SERVICES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CIFAI Hervé, Directeur du site

RCS / SIRET

4 0 4 | 9 0 5 | 4 6 5 | 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société en nom collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a)	Installations de transit de fardeaux de bois et biomasse (Volume > 50 000 m ³ - rubrique ICPE n°1532), de produits minéraux (S > 30 000 m ² - rubrique ICPE n°2517), de déchets de métaux non dangereux (Surface >= 1000 m ² - rubrique ICPE n°2713), de déchets de caoutchouc non dangereux (Volume >= 1000 m ³ , - rubrique ICPE n°2714) et Installations de broyage, concassage, criblage, etc. (Puissance installée > 550 kW - Rubrique ICPE n°2515)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de son développement, la société SUD SERVICES, spécialisée dans la manutention portuaire, a pour projet d'exploiter, sur les aires de la zone portuaire de Port-la-Nouvelle (11), y compris la future plate-forme nord, des activités de transit de produits divers et des installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes.

Les produits en transit seront les suivants:

- fardeaux de bois,
- biomasse,
- produits minéraux (ex: carbonate de soude ou quartz sous forme de poudre, cristaux ou granulés hygroscopiques),
- déchets de métaux non dangereux,
- déchets de caoutchouc.

Ils seront importés ou exportés par voie maritime, ferroviaire ou routière.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans la volonté de SUD SERVICES d'étendre ses services afin de répondre au mieux aux besoins de ses clients.

Afin d'atteindre cet objectif, dans un premier temps, une demande d'enregistrement au titre des rubriques 2515 et 1532, qui couvrirait également des activités soumises à déclaration au titre des rubriques 2516, 2517 et 2715, a donc été déposée dans le courant de l'été 2017. La procédure d'enregistrement étant moins longue que celle de l'autorisation, SUD SERVICES a fait le choix de déposer ce dossier en amont du dossier de demande d'autorisation afin de pouvoir exploiter ces installations le plus tôt possible. Cette démarche a été au préalable validée par la DREAL.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, dont cette demande d'examen au cas par cas est lié, correspond à la 2ème étape pour atteindre cet objectif et constitue la demande autorisation d'exploiter au titre des rubriques 1532, 2515.1, 2517, 2713 et 2714. Elle couvre également la demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2516*. La connexité des installations à autorisation avec les installations soumises à enregistrement et déclaration sera pris en compte dans les études d'impact et de dangers.

* SUD SERVICES a fait le choix de demander à être classé sous le régime de l'enregistrement pour la rubrique 2516 après le dépôt du dossier d'enregistrement mentionné ci-avant. C'est pourquoi cette demande est couverte par le DDAE associé à la présente demande d'examen au cas par cas. Cette démarche a été au préalable validée par la DREAL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y a pas de phase travaux.

Sur la zone portuaire existante, les installations de transit seront implantées sur des aires extérieures existantes déjà aménagées et imperméabilisées (goudronnées ou bétonnées). Ces aires sont proposées à l'amodiation par la CCI de Narbonne. L'ensemble des industriels de la zone portuaire peuvent les louer.

Ce mode d'exploitation sera identique pour la plate-forme nord lorsque l'aménagement de celle-ci sera terminé. Pour rappel, l'aménagement de la plate-forme nord sur le Port de Port-la-Nouvelle fait partie d'un projet d'agrandissement du Port, porté par la Région Occitanie. Il a fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement. Le projet a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°DREAL-SN-PEL-11-2015-003 en date du 17 novembre 2015. Les travaux de la plate-forme Nord ont été engagés et devraient être achevés mi-2017. Comme sur la zone portuaire existante, des terre-pleins seront disponibles pour l'amodiation sur la plate-forme Nord.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble des produits en transit seront importés ou exportés par voie maritime, ferroviaire ou routière.

Les installations de transit seront implantées sur les aires ouvertes à l'amodiation, gérées par la CCI de Narbonne, sur l'actuelle zone portuaire de Port-la-Nouvelle. Ces aires sont localisées sur les plans en annexe 4.

Ces aires pourront être utilisées par SUD SERVICES pour réaliser le transit des différents produits cités ci-avant au 4.1, ainsi que des déchets non dangereux de verre (activité 2715 couverte par le dossier d'enregistrement).

A noter que les aires n°13 à 16 (les 4 aires non numérotés sur l'un des plans en annexe 4) seront des aires de stockage temporaire dites de bord à quai (pré-stockage des marchandises en attente d'enlèvement ou de chargement des navires). Ces aires ne sont pas ouvertes à l'amodiation et la durée d'entreposage de marchandises est de l'ordre de quelques jours. Par conséquent, ce ne sont pas des aires de transit et elles ne sont pas soumises à la réglementation des Installations Classées.

Par ailleurs, SUD SERVICES envisage également de réaliser ces activités sur la future plate-forme nord de la zone portuaire. Avant l'implantation des installations de transit sur les aires ouvertes à l'amodiation sur cette future plate-forme, SUD SERVICES demandera l'autorisation à la CCI de Narbonne. Elles seront implantées de manière à être compatibles avec l'environnement industriel de la plate-forme et en conformité avec les arrêtés applicables aux installations ICPE. Les services d'incendie et de secours seront notamment consultés.

L'activité étant fluctuante, et dépendante des besoins des clients, il sera difficile de prévoir les quantités stockées pour chaque catégorie de produits. Un plan des stockages et un registre de suivi sera tenu à jour par SUD SERVICES afin de connaître en temps réel les quantités stockées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
L'activité étant fluctuante, et dépendante des besoins des clients, il sera difficile de prévoir les quantités stockées pour chaque catégorie de produits. Un plan des stockages et un registre de suivi sera tenu à jour par SUD SERVICES.	
Rubrique 1532 (fardeaux de bois & biomasse) - Volume stocké max.	Supérieur à 50 000 m3
Rubrique 2516 (produits minéraux pulvérulents) - Capacité de transit	Supérieure à 25 000 m3
Rubrique 2517 (produits minéraux inertes) - Superficie	Supérieure à 30 000 m ²
Rubrique 2713 (déchets de métaux non dangereux) - Surface de transit	Supérieure ou égale à 1000 m ²
Rubrique 2714 (déchets non dangereux de caoutchouc) - Capacité de transit	Supérieure ou égale à 1000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

876 avenue Adolphe Turrel
Zone Portuaire
11210 Port la Nouvelle

Section BA sur la commune de Port-la-Nouvelle. Pas de n° de parcelles cadastrales pour les zones d'implantation

Coordonnées géographiques données approximativement au centre du terre-plein n°1 de la zone portuaire.

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°01'24"N Lat. 03°03'04"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project details]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plate-forme nord se trouve au sein de la ZNIEFF1 "Lido de Gruissan-Plage" (n° 910011253) et de la ZNIEFF2 "Complexe des Etangs de Bages-Sigean" (n°910011245). Toutefois, les incidences sur le milieu naturel liées à l'aménagement de cette plate-forme ont été étudiées dans l'étude d'impact du projet, qui a été approuvée par l'arrêté préfectoral n°DREAL-SN-PEL-11-2015-003 en date du 17 novembre 2015. Les terre-pleins de la zone portuaire existante ne se trouvent pas dans une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet implanté sur le littoral méditerranéen.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun APB n'est recensé dans l'environnement de la zone portuaire.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Port-la-Nouvelle est une commune littorale. Certaines parcelles sont protégées et ont été acquises par le conservatoire du littoral. Toutefois, le projet ne se trouve pas sur l'une d'entre elles. De même, le projet ne se trouve pas au sein d'espaces remarquables de la Loi Littoral au sens de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches sont : - Le parc naturel régional "La Narbonnaise en Méditerranée" (FR8000042) - la réserve naturelle régionale "Sainte-Lucie" (RNR1101) Ils sont mitoyens à la plate-forme nord. Voir ZNIEFF concernant les incidences de la plate-forme nord sur le milieu naturel.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de prévention du bruit dans le département de l'Aude concerne les autoroutes A9 et A61. Le projet ne se trouve pas au sein du territoire couvert par ce PPB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble de la commune de Port-la-Nouvelle se trouve dans la zone tampon UNESCO du "Canal du Midi". Le Canal de la Robine, situé à 470 m à l'ouest du terre-plein le plus proche, fait partie de ce bien UNESCO.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plate-forme nord se trouve au sein d'une zone humide. Voir ZNIEFF concernant les incidences de la plate-forme nord sur le milieu naturel. Des mesures compensatoires ont été identifiées dans le cadre de l'étude d'impact du projet d'agrandissement du Port, qui couvre la plate-forme nord. Ce projet a été approuvé.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune non concernée par un plan de prévention du risque inondation (PPRI) ou par un plan de prévention des risques mouvement de terrain (PPRMT). En revanche, la commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) en cours de réalisation. D'après les cartes d'aléas disponibles sur le site de la Préfecture de l'Aude, les aires extérieures sont situées en zone d'aléa fort. Une partie de la plate-forme nord peut également être soumise à l'action mécanique des vagues. Un ouvrage de soutènement sera créé le long de la limite est de la plate-forme nord afin de la protéger contre la submersion marine.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site BASOL, 5 sites et sols pollués sont recensés sur la commune de Port-la-Nouvelle. La zone d'implantation du projet ne se trouve sur aucun d'entre eux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte de classement de 2015 disponible sur le site de l'Agence de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée, la zone portuaire de Port-la-nouvelle se trouve à proximité immédiate de la ZRE des eaux superficielles du Sous-bassins de l'Aude aval et de la Robine (ZRED49 – Arrêté n° DDTM-SEMA-2016-0042 du 17/05/2016 (11) et 09/06/2016 (34)). Le chenal en fait partie.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'ARS Occitanie, il n'y a pas de captage d'eau servant à l'alimentation des populations ni de périmètres de protection sur la commune de Port-la-Nouvelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 1,3 km au nord-ouest de la zone d'implantation du projet (Ile de la Nadière).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- "Complexe lagunaire de Bages-Sigean" (ZSC n° FR9101440) et "Etangs du narbonnais (ZPS n°FR9112007), mitoyens à la plate-forme nord - "Côtes sableuses de l'infralittoral Languedocien" (ZSC n°FR9102013) et "Côte languedocienne" (ZPS n°FR9112035), à 140 m à l'est de la plate-forme nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 470 m à l'ouest de la zone d'implantation du projet ("Canal du Midi" dont le Canal de la Robine fait partie). Ce site est situé en amont de la zone portuaire. La zone d'implantation du projet n'est pas situé dans le périmètre de protection de cet ouvrage.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage ou installation de prélèvement dans le milieu naturel n'est exploité par SUD SERVICES. La zone portuaire (ZP) existante est alimentée en eau potable par le réseau public. Il en sera de même pour la plate-forme nord. Les sanitaires de SUD SERVICES existent déjà. Le projet ne prévoit pas d'augmentation du personnel et donc d'augmentation du volume d'eau potable consommé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone portuaire étant existante, les masses d'eau souterraines ou le drainage ne sont pas susceptibles d'être modifiés. Les aires sont ou seront déjà imperméabilisées. Aucune augmentation du volume d'eaux pluviales rejetées n'est attendue. L'impact de la construction de la plate-forme nord sur les ressources a été étudié dans le cadre de sa demande d'autorisation. Aucun travaux de construction ne sont prévus dans le cadre du projet de SUD SERVICES.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux de construction ne sont prévus dans le cadre du projet de SUD SERVICES. Pas d'extraction ou d'apports de matériaux prévus dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun travaux de construction ne sont prévus dans le cadre du projet de SUD SERVICES. Pas d'extraction ou d'apports de matériaux prévus dans le cadre du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbations potentielles indirectes uniquement. Sur la ZP actuelle, SUD SERVICES s'implantera sur des terre-pleins existants, déjà ouverts à l'exploitation. Le projet de SUD SERVICES s'intègre dans l'activité de la zone et l'atteinte de la ZP existante sur la biodiversité ne sera pas modifiée. En ce qui concerne la plate-forme nord, SUD SERVICES s'implantera sur ses terre-pleins lorsque l'aménagement sera terminé. L'impact de la construction et l'exploitation de la plate-forme nord a été pris en compte dans son étude d'impact et des mesures compensatoires ont été identifiées. Le projet de SUD SERVICES n'est pas susceptible de modifier les conclusions de cette étude.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de SUD SERVICES s'implantera sur des terrains aménagés (= aires). Il ne prévoit pas de destruction de milieux naturels (pas de travaux). L'aménagement de la plate-forme a fait l'objet d'une étude d'impact et des mesures compensatoires seront mises en place pour palier la destruction de milieux naturels, la coupure de continuité des déplacements des espèces ou le dérangement des espèces en phase travaux et d'exploitation. Le projet de SUD SERVICES n'est pas susceptible de modifier les conclusions de cette étude.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Canal de la Robine, situé en amont de la zone portuaire et du chenal. Le projet de SUD SERVICES n'est pas susceptible d'avoir un impact sur ce site classé. Il s'intégrera dans le paysage actuel de la zone portuaire et du Canal.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune consommation d'espaces naturels ou maritimes n'est attendue dans le cadre du projet de SUD SERVICES. Les installations de SUD SERVICES seront exploitées sur des terre-pleins existants. Pour la plate-forme nord, l'impact de la suppression d'espaces naturels et maritimes a été étudié dans le cadre de son étude d'impact. Le projet de SUD SERVICES n'est pas susceptible de modifier ses conclusions. Il n'y a pas d'espaces agricoles ou forestiers à proximité de la zone d'implantation du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZP comporte plusieurs sites industriels, notamment des sites SEVESO. La zone d'implantation se trouve dans le périmètre du PPRT associé. La conformité du projet par rapport au règlement a été vérifiée (cf. annexe 7). Les installations projetées sont concernées par le risque d'incendie. Ce risque sera étudié dans le cadre de l'étude de danger (aucune atteinte attendue à ce stade) et, si nécessaire, des mesures compensatoires seront identifiées pour ne pas impacter les sites industriels voisins.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'implantation se trouve en zone d'aléa fort pour le risque de submersion marine (selon le zonage du Plan de Prévention des Risques Littoraux de la commune). L'ensemble de la commune est concernée par ce risque. La plate-forme nord sera protégée par un ouvrage de soutènement. Pour la zone portuaire (ZP), en cas de submersion marine, aucun accident industriel sur les installations de SUD SERVICES n'est attendu. Un entraînement des matières en transit est la seule conséquence attendue. Ce risque est normalement pris en compte dans l'exploitation globale de la ZP.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire (absence de rejets notables de polluants dans l'eau ou dans l'air en fonctionnement normal). Compte tenu de la présence de nombreux sites industriels (notamment dépôt d'hydrocarbures), il est possible que ces derniers engendrent des risques sanitaires. A noter que SUD SERVICES est déjà implanté sur la zone portuaire et déjà concerné par ce risque.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matières en transit chez SUD SERVICES seront importées ou exportées par voie maritime, routière ou ferroviaire (rare). L'impact sur le trafic sera minime (de l'ordre de 1%).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités de transit ne seront pas à l'origine de nuisances acoustiques particulières. Seules les opérations de manutention peuvent générer un niveau de bruit. Ces bruits ne seront pas d'un niveau sonore supérieur à l'environnement industriel actuel. L'exploitation de la zone portuaire peut être à l'origine de nuisances sonores (circulation de véhicules, manutention, etc.).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les installations projetées ne seront pas à l'origine de nuisances olfactives. Les nuisances olfactives de la zone d'implantation du projet sont caractéristiques d'une zone industrielle. Des odeurs d'hydrocarbures ou de GPL pourraient éventuellement être perçues dans l'environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les installations projetées ne seront pas à l'origine de vibrations particulières. Seules les opérations de chargement et déchargement des camions, trains et navires pourraient éventuellement être à l'origine de vibrations dans l'environnement immédiat (circulation, manutention, etc.). Toutefois, aucune vibration significative n'est attendue. Les installations soumises à la rubrique 2515 seront conformes à la réglementation en vigueur. Ces potentielles vibrations s'intégreront dans celles déjà émises par l'exploitation du port (circulations d'engins, manutention, chargement des navires, etc.).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des terre-pleins exploités par SUD SERVICES sera celui de la zone portuaire. Les horaires de travail de SUD SERVICES sont en accord avec ceux de la zone portuaire. Aucun éclairage supplémentaire ne sera mis en place dans le cadre du projet.</p> <p>Aucune augmentation des émissions lumineuses actuelles ou projetées pour l'exploitation de la plate-forme nord n'est donc attendue.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des émissions de poussières pourront être générées lors de la circulation d'engins de manutention et camions. Elles ne seront toutefois pas significatives car les produits pulvérulents seront ensachés et les autres produits stockés seront peu émetteurs. Par ailleurs, un nettoyage régulier des terre-pleins et des véhicules sera réalisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Seuls des rejets d'eaux usées et pluviales traitées sont attendus. Les eaux usées traitées par l'installation d'assainissement existante sont rejetées dans le sol. Les eaux pluviales sont collectées par le réseau d'eaux pluviales de la ZP et traitées par des séparateurs d'hydrocarbures avant rejet dans le chenal. Il en sera de même pour la plate-forme nord qui disposera également de noues paysagères et de bassins de rétention. Les éventuelles eaux d'extinction incendie seront confinées grâce à des obturateurs sur le réseau EP ou sur les bassins de rétention de la plate-forme nord et pompées pour traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents industriels générés par l'exploitation des installations projetées par SUD SERVICES. Seules des eaux usées et des eaux pluviales seront générées. Le nombre de salarié n'étant pas augmenté par le projet, le volume d'eaux usées ne sera pas augmenté. Elles sont traitées par une installation d'assainissement propre au bâtiment de SILOS DU SUD dans lequel se trouvent les locaux de SUD SERVICES. Les eaux pluviales seront traitées par des séparateurs d'hydrocarbures et des noues paysagères (pour la plate-forme nord).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet de SUD SERVICES générera essentiellement des déchets d'emballages classés DND (type palettes et big-bags usagés) et des déchets d'emballage DD associés aux quelques produits dangereux mis en œuvre (ex : huile pour les engins de manutention). Ces déchets seront produits en quantité limitée. SUD SERVICES stockera ces déchets dans des bennes fournies par des organismes agréés et placées dans l'enceinte de la zone portuaire et de la plate-forme nord. SUD SERVICES confiera l'enlèvement et le traitement à un transporteur agréé et à un centre de traitement agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations de SUD SERVICES seront implantées au sein de la zone portuaire et s'intégreront dans le paysage industriel actuel. L'atteinte de l'aménagement de la plate-forme nord sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager a été étudiée dans le cadre de l'étude d'impact du projet d'agrandissement du port. Le projet de SUD SERVICES s'intègre dans les usages prévus pour cette plate-forme dans la phase d'exploitation et n'est pas susceptible de modifier les conclusions de cette étude.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de SUD SERVICES s'intègre dans les usages actuels de la zone portuaire et dans ceux prévus pour la plate-forme nord. Il ne les modifiera pas.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets recensés dans l'environnement de la zone portuaire sur le site de la préfecture de l'Aude et de la DREAL Occitanie sont les suivants :

A - Aménagement du parc logistique portuaire à Port-la-Nouvelle (approuvé le 17/11/2015) - en cours de réalisation

B - Travaux de réhabilitation des tronçons C et D du quai Est II du Port de commerce de Port-la-Nouvelle (approuvé le 06/11/2015) - en cours de réalisation

Les incidences du projet de SUD SERVICES ne sont susceptibles d'être cumulées avec celle du projet B. En effet, il est fort probable que les travaux soient terminés lorsque les installations de SUD SERVICES seront exploitées.

En revanche, les incidences du projet de SUD SERVICES pourront être cumulées avec celles du projet A lorsqu'il sera en phase exploitation. Toutefois, l'objectif du projet d'agrandissement du port est justement que des activités, telles que celle projetées par SUD SERVICES, puissent s'implanter sur les terrains aménagés dans la cadre de ce projet. L'exploitation des installations de transit de SUD SERVICES n'est pas susceptible d'avoir des incidences importantes qui n'ont pas déjà été prévues dans le cadre de l'étude d'impact du projet A.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Pas d'autres pays à proximité de la zone d'implantation.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Milieu naturel et paysage : L'impact de l'exploitation de la plate-forme nord (sur le milieu naturel, le paysage, les nuisances lumineuses, etc.) a été pris en compte dans le cadre de son étude d'impact et des mesures compensatoires ont été identifiées. Le projet de SUD SERVICES s'intègre parfaitement dans l'usage projeté pour cette plate-forme et n'est pas susceptible de modifier les conclusions de cette étude. Les horaires de SUD SERVICES seront ceux de la zone portuaire.

Risque technologique : La comptabilité du projet avec le PPRT a été vérifiée. Des consignes d'exploitation et de sécurité ainsi que des moyens de lutte contre l'incendie seront mis en place pour limiter le risque d'incendie. En particulier, SUD SERVICES s'assurera de la présence de poteaux incendie à proximité des aires et des extincteurs appropriés seront mis en place sur les terre-pleins. Les eaux d'extinction incendie pourront être confinées via les obturateurs du réseaux d'eaux pluviales de la zone portuaire existante ou les bassins de rétention de la plate-forme nord.

Submersion marine : le projet de SUD SERVICES est lié à l'activité maritime. Un ouvrage de soutènement est prévu pour protéger la plate-forme nord.

Bruits, vibrations, poussières : les engins de manutention, équipements de chgt/dchgt des matières, installations soumises à la rubrique 2515 seront conformes aux réglementations en vigueur. Ils seront entretenus et nettoyés tout comme les aires.

EU/EP : elles seront traitées avant rejet par les installations de la ZP ou de SILOS DU SUD.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentés ci-avant, SUD SERVICES estime que son projet doit être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, aucun travaux n'est prévu. Par ailleurs, les activités projetées sont similaires à celles actuellement réalisées sur la zone portuaire ou projetées sur la plate-forme nord. Elles s'intègrent parfaitement dans l'usage actuel et future de ces aires. Elles ne sont pas susceptibles d'avoir d'impacts notables sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 - Situation par rapport aux enjeux environnementaux
(annexe en lien avec la partie 5 "Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée")

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



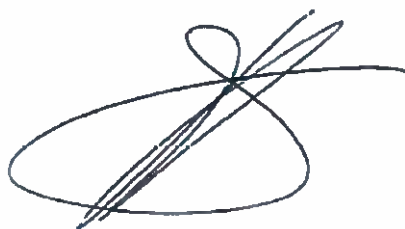
Fait à

Port-la-Nouvelle

le,

17/08/2017

Signature



adre ci-dessus

1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

2. The second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

3. The third part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

5. The fifth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

6. The sixth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

7. The seventh part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

8. The eighth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

9. The ninth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

10. The tenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

11. The eleventh part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

12. The twelfth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

13. The thirteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

14. The fourteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

15. The fifteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

16. The sixteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

17. The seventeenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

18. The eighteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

19. The nineteenth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

20. The twentieth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

21. The twenty-first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

22. The twenty-second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.

23. The twenty-third part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee.